

Date de convocation :

Le 19 juillet 2016

Date d'affichage :

Le 19 juillet 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Quorum : 10

**COMMUNE DE BEAULIEU-LÈS-  
LOCHES****Département d'Indre-et-Loire****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 juillet 2016****Compte-rendu du Conseil Municipal****DCM 2016-047. CLOCHER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC**

Le plan de financement des travaux pour la tranche ferme est le suivant :

DESIGNATION	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes HT	%	Recettes TTC
Travaux	1 351 172,10 €	1 621 406,52 €			
Honoraires architecte	102 050,00 €	122 460,00 €			
SPS	4 620,00 €	5 544,00 €			
ETAT - DRAC			874 705,26 €	60%	874 705,26 €
CD 37 FDSR			437 352,63 €	30%	437 352,63 €
Commune			145 784,21 €	10%	437 352,63 €
Total	1 457 842,10 €	1 749 410,52 €	1 457 842,10 €	100%	1 749 410,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du programme de travaux pour le montant ci-dessus,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- sollicite une subvention auprès de la DRAC Centre pour les travaux de restauration du clocher de l'église abbatiale.
- Dit que les travaux ne débuteront pas tant que le dossier n'est pas déclaré complet par la DRAC.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2016-048. PLU : ARRET DU PROJET**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 3 juin 2013 et celle du 6 octobre 2014 ;
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire ;
- décide de clore la concertation ;
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que le projet d'élaboration du PLU de la commune de Beaulieu-lès-Loches sera communiqué pour avis :
  - à Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet et leurs services (DDT, STAP, DRAC, DDPP, DREAL, et ARS) ;
  - aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;



- aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers, de la Chambre d'Agriculture ;
  - au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Programme Local de l'Habitat dont la commune est membre (Communauté de Communes) ;
  - au président du SCOT Loches Développement ;
  - au président du Pays Touraine Côté Sud ;
  - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui ont demandé à être consultés (Perrusson, Ferrière-sur-Beaulieu, Loches, et CCLD).
- précise que le projet d'élaboration du PLU sera communiqué en outre pour avis, conformément à l'article L.151-12 et L.151-13 du Code de l'urbanisme, à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
  - précise que le projet d'élaboration du PLU sera communiqué en outre pour avis, conformément à l'article R.123-17 du Code de l'urbanisme, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et au Centre National de la Propriété Forestière ;
  - précise que le projet d'élaboration du PLU sera communiqué en outre pour avis, conformément à l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, au Préfet d'Indre-et-Loire, en tant qu'autorité environnementale.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public habituelles.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.

#### **DCM 2016-049: CLOCHER : CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT N°6**

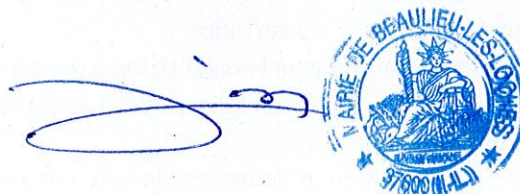
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient l'entreprise GOUGEON pour le lot N°6 CLOCHES-PARATONNERRES des travaux de restauration du clocher de l'église abbatiale pour un montant de 24 932 € HT soit 29 918,40 € TTC.
- Retient l'option « remplacement de mouton » pour un montant de 4 020 € HT soit 4 824 € TTC.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

#### **Informations diverses :**

- Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Loches Développement est à la disposition du public.
- Commission de Finances le 5 septembre 2016 à 18h. (celle du 27 juillet est annulée).
- Mme Penissard demande s'il est possible de faire quelque chose contre le bruit des mobylettes qui traversent Beaulieu. Mme Métadier rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils peuvent si possible transmettre à la mairie, photos, témoignages, adresses ou numéro des plaques des véhicules concernés. Les personnes sont souvent des adolescents et peu nombreux. Les gendarmes sont sur l'affaire. Ils les surveillent difficilement (mobylettes très mobiles et rapides). Ils ont besoin du lieu de domicile ou de la plaque d'immatriculation pour pouvoir intervenir. La Police Municipale revient de congés le 1er août 2016.

**La secrétaire de séance :**



The image shows a blue ink signature and a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEAULIEU-LES-LOCHES' around the top edge and '97600 (MALZ)' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a sunburst above the figure's head.

**Affiché le :**